Vie municipale d'Andoins

Actualités Municipales

Centre Communal d'Action Sociale

Bernadette BERNARDO, Roselyne FRAYSSE, Jean-Raymond LALANNE, Thérèse SUPERVIELLE et Nathalie TISNE sont les membres nommés au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (*CCAS*) venus compléter les membres issus du Conseil Municipal.

Cérémonie de fin de cycle scolaire

Ce lundi 7 juillet s'est déroulé en la Mairie un moment convivial pour les enfants du CM2 de l'école primaire d'Andoins et les parents présents. A l'occasion de leur passage en 6ème les enfants ont reçu, cette année, un dictionnaire.

Informations Pratiques

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

- **Recensement**

Pour obtenir une attestation de recensement (*obligatoire pour certains examens*) vous devez, dans les trois mois suivant le 16ème anniversaire, vous présenter à la Mairie muni du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

- **Pièces d'identité**

- Passeport biométrique : en mairie de Morlaàs ou de Soumoulou sur rendez-vous. Un imprimé est disponible à la mairie d'Andoins.

- Carte d'identité : pour les cartes d'identité délivrées entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013 leur durée de validité est prolongée de 5 ans automatiquement.

Rappel manifestations

Fêtes du village : **dimanche 27 juillet**
- Marché fermier dès 9 heures
- Messe à 11 heures
- Dépôt de gerbe au monument aux morts par les conscrits ; à cette occasion la chorale chantera la Marseillaise.
- Un apéritif, offert par la municipalité, clôturera la fête.

Repas communal : **vendredi 5 septembre**
Des invitations vous seront distribuées courant août.

Réseau électrique

Si vous rencontrez des problèmes de réseau électrique vous pouvez contacter EDF aux deux numéros suivants :
09 72 67 50 64 et **09 69 32 18 69**

Intempéries

Suites aux intempéries nous vous diffusons le communiqué de presse de la Chambre d'Agriculture :

« Suite aux intempéries qui ont frappé le département, la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques a réuni le 8 juillet 2014 l'Administration et le Syndicalisme majoritaire (*FDSEA, JA*) afin de mettre en œuvre les premières mesures d'urgence.
Les Présidents de la Chambre d'Agriculture, de la FDSEA et des JA ont décidé, pour répondre aux attentes des agriculteurs, de mettre en œuvre diverses mesures :
- un numéro vert : **0 800 62 00 69** pour l'ensemble des agriculteurs sinistrés.
- une cellule de crise va être mise en place avec la participation de l'ensemble des OPA.
- la recherche de solutions avec l'Association « Fourrages 64 » pour les éleveurs les plus en difficulté pour alimenter leurs troupeaux.
- une organisation afin de proposer à chaque agriculteur une solution face à la situation qu'il rencontre.
- l'organisation des missions d'enquête avec l'Administration afin de faire reconnaître l'état des sinistres. »

Secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé
du lundi 21 juillet au vendredi 1er août inclus.

Le CCAS vous informe

Plan canicule

Monsieur le Maire est tenu, chaque année, d'instituer un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées de sa commune, vivant à domicile, **qui en font la demande.**
La finalité exclusive de ce registre est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux **en cas de déclenchement de plan d'alerte et d'urgence.**

Monsieur le Maire n'a pas la responsabilité de la mise en place du plan d'alerte et d'urgence.
Il appartient au Préfet, et à lui seul, de communiquer tout ou partie des données du registre à d'autres destinataires, tels les organismes chargés de l'organisation et de la coordination des interventions à domicile, en cas de déclenchement du plan.

La démarche d'inscription en mairie sur le registre est volontaire
Peuvent figurer à leur demande sur le registre nominatif :

- les personnes âgées de 65 ans et plus,
- les personnes âgées de plus de 60 ans inaptes au travail,
- les adultes handicapés ou les personnes bénéficiant d'une pension d'invalidité.

L'inscription fera l'objet d'un accusé de réception par la Mairie dans un délai de 8 jours.
Le registre est tenu **confidentiel** et est communiqué au Préfet exclusivement sur sa demande.

Les personnes concernées souhaitant se faire inscrire sont priées de venir en Mairie ; les personnes dans l'impossibilité de se déplacer pourront solliciter Monsieur le Maire ou un membre du CCAS, qui viendront les rencontrer ou les aideront dans leur démarche.

Cette information est adressée à tous nos administrés afin que la solidarité se mette en place.

Si vous connaissez des personnes susceptibles de répondre aux critères énoncés, nous vous remercions de les encourager à faire cette démarche.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

- la Mairie au **05 59 33 61 57**
- Le numéro vert du Ministère chargé de la Santé au **0 800 06 66 66** (*appel gratuit*)
- Sites Internet : *www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes.html* ou *www.sante.gouv.fr/canicule-recommandations-pour-la-population.html*

Nous vous rappelons les recommandations de l'INPES en cas de chaleur :

- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes
- Fermer les volets et rideaux des façades exposées au soleil
- Maintenir les fenêtres fermées le jour et ouvrez-les la nuit afin de créer un courant d'air
- Mouiller sa peau plusieurs fois par jour
- Boire environ 1.5 l d'eau par jour
- Manger normalement